
États financiers consolidés de Groupe Dynamite Inc.

31 janvier 2026 et 1^{er} février 2025

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de
Groupe Dynamite Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe Dynamite Inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025, et les états consolidés du résultat net et du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 janvier 2026. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Stocks – Se reporter à la note 2 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Sur le plan géographique, les stocks sont répartis dans l'ensemble du Canada et des États-Unis, car la Société compte de nombreux magasins dans ces emplacements, ainsi qu'un entrepôt au Canada et aux États-Unis. Pour valider l'existence des stocks, la Société effectue une combinaison d'inventaires annuels des stocks physiques, qui ont lieu avant la fin, vers la fin ou à la fin de l'exercice, et d'inventaires cycliques des stocks physiques qui ont lieu tout au long de l'exercice.

Compte tenu de l'importance des stocks pour les activités de la Société et de la mise en œuvre de procédures d'audit dans un grand nombre d'emplacements dispersés sur le plan géographique, l'évaluation du caractère suffisant des éléments probants à l'égard de l'existence des stocks a nécessité des travaux d'audit accrus pour déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des procédures à mettre en œuvre en ce qui a trait à l'inventaire physique.

Traitement de la question pendant l'audit

Nos procédures d'audit relatives à l'existence des stocks ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons analysé les emplacements des stocks afin de déterminer où effectuer l'inventaire des stocks physiques de la Société.
- Nous avons évalué l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard du processus d'inventaire des stocks de la Société à l'entrepôt.
- Pour les magasins sélectionnés pour les inventaires de stocks physiques :
 - nous avons observé les procédures de comptage des stocks mises en place par la direction, nous avons mis en œuvre des procédures de comptage d'échantillons indépendantes et nous avons examiné toute anomalie;
 - en ce qui concerne les inventaires annuels des stocks physiques effectués à une date autre que la fin de l'exercice, nous avons testé les activités relatives aux stocks au cours de la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de clôture de l'exercice.
- Nous avons évalué le caractère globalement suffisant des éléments probants obtenus lors de la vérification de l'existence des stocks.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Isabelle Brodeur.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 31 mars 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A131574

Groupe Dynamite Inc.**États consolidés du résultat net et du résultat global****Pour les exercices clos**

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

	Notes	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
		\$	\$
Produits	5	1 310 234	958 525
Coût des ventes	6	473 713	356 933
Marge brute		836 521	601 592
Frais de vente, généraux et administratifs	6	363 982	313 161
Amortissements	6	94 092	76 759
Perte (profit) de change		760	(534)
Bénéfice d'exploitation		377 687	212 206
Charges financières	7	30 787	34 409
Produits financiers	7	(5 375)	(9 796)
Charges financières nettes		25 412	24 613
Bénéfice avant impôt sur le résultat		352 275	187 593
Impôt sur le résultat	8	100 102	51 825
Bénéfice net		252 173	135 768
Autres éléments du résultat global			
<i>Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Écarts de change		(2 885)	3 118
Profits sur les couvertures de flux de trésorerie, déduction faite de l'impôt sur le résultat	21	5 480	—
Total du bénéfice global		254 768	138 886
Bénéfice par action			
Bénéfice net par action de base	9	2,33 \$	1,26 \$
Bénéfice net par action dilué	9	2,20 \$	1,25 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		108 231	107 591
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en milliers)		114 491	108 758

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Groupe Dynamite Inc.
États consolidés de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
		\$	\$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie		82 478	74 195
Débiteurs	10	21 649	12 993
Impôt sur le résultat à recevoir	8	8 014	19 132
Stocks		51 219	44 952
Instruments financiers	21	17 287	—
Charges payées d'avance		26 142	10 296
Total des actifs courants		206 789	161 568
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	11	164 675	107 465
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	415 036	330 105
Immobilisations incorporelles	13	14 949	13 049
Actifs d'impôt différé	8	4 439	6 450
Total de l'actif		805 888	618 637
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	14	144 816	74 436
Impôt sur le résultat à payer	8	55 136	814
Produits différés	15	28 803	18 972
Billets à payer aux sociétés mères	16	—	10 520
Tranche courante des obligations locatives	12	32 968	32 479
Total des passifs courants		261 723	137 221
Passifs non courants			
Obligations locatives	12	444 280	340 102
Autres passifs à long terme	19	5 958	—
Total du passif		711 961	477 323
Capitaux propres			
Capital social	18	16 663	1 491
Bénéfices non distribués		55 980	119 083
Surplus d'apport		14 757	16 808
Cumul des autres éléments de bénéfice global		6 527	3 932
Total des capitaux propres		93 927	141 314
Total du passif et des capitaux propres		805 888	618 637

Engagements et éventualités 25
Garanties 27

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Andrew Lutfy

(signé) Linda Drysdale

Montréal, Canada
Le 31 mars 2026

Groupe Dynamite Inc.
États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices clos
(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	Capital social	Bénéfices non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 3 février 2024		–	(8 645)	12 759	814	4 928
Bénéfice net		–	135 768	–	–	135 768
Écarts de change		–	–	–	3 118	3 118
Total du bénéfice global		–	135 768	–	3 118	138 886
Changement de désignation d'actions de catégorie G	18	500	–	–	–	500
Charge de rémunération fondée sur des actions	19	–	–	5 557	–	5 557
Options annulées	19	–	532	(532)	–	–
Exercice d'options sur actions	19	991	–	(976)	–	15
Distribution aux actionnaires		–	(16 235)	–	–	(16 235)
Impôt remboursable	8	–	7 663	–	–	7 663
Solde au 1^{er} février 2025		1 491	119 083	16 808	3 932	141 314
Bénéfice net		–	252 173	–	–	252 173
Écarts de change		–	–	–	(2 885)	(2 885)
Profit sur les instruments financiers désignés comme couvertures, déduction faite de l'impôt	21	–	–	–	5 480	5 480
Total du bénéfice global		–	252 173	–	2 595	254 768
Dividendes déclarés	18	–	(252 389)	–	–	(252 389)
Charge de rémunération fondée sur des actions	19	–	–	3 904	–	3 904
Exercice d'options sur actions	19	15 447	–	(5 955)	–	9 492
Actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, déduction faite de l'impôt	18	(275)	(35 108)	–	–	(35 383)
Provision pour rachat d'actions en vertu du programme de rachat d'actions automatique	18	–	(27 779)	–	–	(27 779)
Solde au 31 janvier 2026		16 663	55 980	14 757	6 527	93 927

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Groupe Dynamite Inc.**Tableaux consolidés des flux de trésorerie****Pour les exercices clos**

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Notes	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
		\$	\$
Activités d'exploitation			
Bénéfice net de la période		252 173	135 768
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissements	6	94 092	76 759
Amortissement des coûts de financement	7	765	855
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	21	(3 738)	(155)
Perte de change latente		177	1 008
Impôt différé	8	(51)	(2 818)
Charge de rémunération fondée sur des actions	19	3 904	5 557
		347 322	216 974
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	20	73 415	10 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		420 737	226 974
Activités d'investissement			
Entrées d'immobilisations corporelles	11	(75 869)	(52 659)
Entrées d'immobilisations incorporelles	13	(9 651)	(10 648)
Produit d'un billet à recevoir d'une société mère		–	110 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(85 520)	46 693
Activités de financement			
Remboursement de capital sur les obligations locatives, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus	12	(39 571)	(36 769)
Remboursement de billets à payer aux sociétés mères	16	(10 520)	–
Produit de la dette à long terme	17	–	7 000
Remboursement de la dette à long terme	17	–	(173 250)
Paiement de frais de financement		(343)	(181)
Produit de l'exercice d'options sur actions	19	9 492	–
Dividendes payés	18	(252 389)	–
Actions rachetées aux fins d'annulation	18	(34 689)	–
Rachat d'actions rachetables au gré du porteur		–	(3 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(328 020)	(206 200)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie		1 086	(1 407)
Augmentation nette de la trésorerie		8 283	66 060
Trésorerie au début de l'exercice		74 195	8 135
Trésorerie à la fin de l'exercice		82 478	74 195
Informations supplémentaires¹			
Impôt sur le résultat payé		(35 870)	(55 872)
Intérêts payés		(30 022)	(33 709)
Intérêts reçus		5 375	12 468

1. Les montants payés ou reçus au titre de l'impôt sur le résultat et des intérêts sont présentés à titre de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Se reporter aux informations supplémentaires présentées à la note 20.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Nature des activités et informations générales

Groupe Dynamite Inc. (la « Société ») conçoit et distribue des vêtements pour femmes sous les marques Dynamite et Garage et vend ses produits sur les marchés du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni, par l'intermédiaire de magasins et en ligne. La Société est contrôlée indirectement par le président du conseil et chef de la direction, Andrew Lutfy, par l'entremise d'entités canadiennes.

La publication des états financiers consolidés (les « états financiers ») a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration le 31 mars 2026. La Société est constituée en société par actions en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et elle est établie au Canada. Le siège social est situé au 5592, rue Ferrier, Mont-Royal (Québec) H4P 1M2, Canada. Les actions à droit de vote subalterne de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « GRGD ».

La clôture de l'exercice de la Société a lieu le samedi le plus rapproché du 31 janvier. L'exercice clos le 31 janvier 2026 (l'« exercice 2025 ») et l'exercice clos le 1^{er} février 2025 (l'« exercice 2024 ») couvrent tous les deux une période de 52 semaines.

2 Méthodes comptables significatives

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») (les « Normes IFRS de comptabilité »). Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers et passifs au titre du régime de rémunération fondée sur des actions. Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange de biens et de services.

Continuité de l'exploitation

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation. L'hypothèse de continuité de l'exploitation suppose que la Société continuera d'exercer ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et de ses engagements dans le cours normal des activités.

Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Société et de ses filiales entièrement détenues. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société obtient le contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle. L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intersociétés est éliminé au moment de la consolidation. La Société et toutes ses filiales entièrement détenues ont les mêmes dates de clôture. Le tableau suivant présente les filiales de la Société au 31 janvier 2026 et au 1^{er} février 2025.

	Pays de constitution	Participation	
		31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
		%	%
Groupe Dynamite Inc.			
Le Garage Boutique Inc.	Canada	100	100
GRG USA Holdings Inc.	États-Unis	100	100
GRG USA LLC	États-Unis	100	100
Garage International (UK) Ltd	Royaume-Uni	100	100

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens. La monnaie fonctionnelle de chaque entité incluse dans les présents états financiers est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales canadiennes est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle des filiales américaines de la Société est le dollar américain. La monnaie fonctionnelle de la filiale britannique de la Société est la livre sterling.

Conversion des transactions et des éléments libellés en monnaie étrangère

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, tandis que les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de transaction et, par conséquent, au taux historique. Les transactions libellées en monnaie étrangère sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction, à l'exception des amortissements, qui sont convertis au taux historique, et tous les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat net.

Les actifs et les passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis en dollars canadiens au taux de clôture à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change sont présentés à titre d'autres éléments du résultat global et comptabilisés dans les écarts de change cumulés dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au plus faible du coût, déterminé sur une base moyenne pondérée, et de la valeur nette de réalisation. La Société estime la valeur nette de réalisation comme le montant auquel les stocks devraient être vendus dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks comprennent les produits finis et les produits finis qui sont actuellement en transit. Les ajustements des stocks ayant une incidence sur le coût des ventes sont présentés à la note 6.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue. Les logiciels achetés qui font partie intégrante du fonctionnement du matériel connexe sont inscrits à l'actif au titre de ce matériel, le cas échéant. Tous les coûts d'entretien quotidiens sont comptabilisés en résultat net dans les frais de vente, généraux et administratifs dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les profits et pertes résultant de la cession ou de la décomptabilisation d'actifs pris individuellement, ou d'une partie de ces actifs, sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle la cession a eu lieu. Toutes les immobilisations corporelles en cours ne sont pas amorties tant que leur exploitation n'est pas permise de la manière prévue par la direction.

L'amortissement d'une immobilisation est comptabilisé selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative, en utilisant son coût diminué de sa valeur résiduelle estimative.

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement de chaque actif sont réévalués et ajustés, le cas échéant, à la date de clôture. La Société a appliqué les durées d'utilité estimatives suivantes :

Matériel informatique	De 3 à 5 ans
Matériel	Jusqu'à 10 ans
Mobilier et agencements	De 2 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou durée du contrat de location, selon la plus courte des deux

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les immobilisations incorporelles générées en interne, et leur durée d'utilité est considérée comme déterminée.

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) doit être comptabilisée si, et seulement si, toutes les conditions suivantes sont respectées :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- La capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles qui sont acquises par la Société et ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement d'une immobilisation est comptabilisé selon le mode linéaire sur sa durée d'utilité estimative, en utilisant son coût diminué de sa valeur résiduelle estimative. L'amortissement des immobilisations incorporelles non en service commence lorsqu'elles sont prêtes à l'emploi. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Le montant initialement comptabilisé à l'égard d'immobilisations incorporelles générées en interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle a satisfait pour la première fois aux critères susmentionnés. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle générée en interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles générées à l'interne sont présentées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur, de la même façon que les immobilisations incorporelles acquises séparément.

Les durées d'utilité estimatives pour la période considérée et les périodes comparatives s'établissent comme suit :

Logiciels

Maximum de 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, le cas échéant.

Dépréciation d'actifs non financiers

Tous les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indicateurs que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il y a un indice de dépréciation, un test de dépréciation est effectué. Les actifs qui ne peuvent pas être soumis individuellement à un test de dépréciation sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère par son utilisation continue des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Contrats de location

La Société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. L'obligation locative est calculée à la valeur actualisée des paiements fixes et en substance futurs et des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux sur la durée du contrat de location, moins les avantages incitatifs à la location à recevoir, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du preneur, à moins que le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne puisse être déterminé facilement. Les obligations locatives sont ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La durée d'un contrat de location correspond à l'intervalle de temps durant lequel le contrat est non résiliable qui est précisé dans le contrat, plus la période couverte par toute option de renouvellement ou de résiliation que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Lorsque le contrat de location est modifié et que la modification du contrat de location n'est pas considérée comme un contrat de location distinct, les obligations locatives sont réévaluées (et un ajustement correspondant est apporté à l'actif au titre du droit d'utilisation).

Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend l'évaluation initiale des obligations locatives correspondantes, les paiements de loyers versés à la date de début du contrat ou avant cette date et, le cas échéant, les coûts directs initiaux, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus avant la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement évalués au coût et amortis selon la méthode linéaire à compter de la date à laquelle le bien sous-jacent peut être utilisé sur la durée du contrat de location.

La Société a recours à l'exemption relative aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et aux contrats de location à court terme. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives et sont comptabilisés dans le coût des ventes lorsqu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre de contrats de location à paiements de loyers variables, le cas échéant, sont différés et amortis en réduction des charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

La Société comptabilisera chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat, car elle n'a pas choisi d'appliquer la mesure de simplification prévue par IFRS 16.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées au taux avant impôts actuel reflétant, s'il y a lieu, les risques spécifiques à ce passif.

Capital social

Les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne sont classées dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options, le cas échéant, sont comptabilisés dans le capital social à titre de déduction, après impôt, du produit de l'émission. Lorsque des actions à droit de vote subalterne sont rachetées aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la tranche de la contrepartie versée, y compris les coûts directement attribuables, après impôt, qui correspond à la valeur comptable des actions, est comptabilisée à titre de réduction du capital social. Tout excédent du prix de rachat sur la valeur comptable est porté au débit des bénéfices non distribués.

Rémunération fondée sur des actions

Les attributions de rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Se reporter à la note 19 pour plus de détails sur les données d'entrée importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des attributions. La juste valeur déterminée à la date d'attribution des attributions d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres est passée en charges au moyen de la méthode d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits et est créditée au surplus d'apport. Une estimation des déchéances au cours de la période d'acquisition des droits est effectuée à la date d'attribution et est ajustée pour tenir compte des déchéances réelles. À l'exercice d'options sur actions, le produit reçu relativement au prix d'exercice, ainsi que le montant précédemment comptabilisé dans le surplus d'apport, est reclassé dans le capital social.

La juste valeur des attributions fondées sur des actions réglées en trésorerie est évaluée en fonction de la juste valeur du passif à chaque date de clôture, jusqu'à ce que les attributions soient réglées. La juste valeur initiale est déterminée à la date d'attribution en multipliant le nombre d'unités dont les droits devraient être acquis par le cours de marché des actions à droit de vote subalterne de la Société, en tenant compte de la progression de l'acquisition des droits. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de charge de rémunération fondée sur des actions dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits.

Comptabilisation des produits

Les produits des activités ordinaires de la Société proviennent de la vente de produits qui est comptabilisée à un moment précis. La Société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque le contrôle des biens ou des services a été transféré au client. Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur du montant de contrepartie auquel la Société s'attend à avoir droit, y compris la contrepartie variable, le cas échéant, dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important. Les produits des activités ordinaires reflètent la vente de marchandises par la Société, moins les retours et les escomptes. La Société est touchée par le caractère saisonnier des ventes au détail et a traditionnellement enregistré une hausse des ventes au second semestre de l'exercice.

Ventes de marchandises

Les produits tirés des ventes au détail sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue au moment de la vente au client, déduction faite des escomptes et d'une provision estimative pour les retours.

Les produits tirés des ventes en ligne sont comptabilisés à la date de livraison au client, et ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des escomptes et d'une provision estimative pour les retours. Les frais d'expédition facturés aux clients sont comptabilisés à titre de produits.

Les ventes présentées excluent les taxes de vente.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de produits différés, et les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux sont échangées. La Société estime des droits abandonnés relatifs aux cartes-cadeaux, dans la mesure permise par les lois locales, et comptabilise en produits les droits abandonnés proportionnellement aux échanges réels de cartes-cadeaux.

Programme de points de fidélité

La Société a un programme de points de fidélité qui donne naissance à une obligation de prestation distincte puisqu'il confère au client un droit significatif. Le prix de transaction est réparti entre les points de fidélité et les biens sur lesquels les points ont été gagnés en fonction de leurs prix de vente spécifiques, en tenant compte du pourcentage d'échange estimatif. Les points de fidélité octroyés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle par suite d'une transaction de vente sont comptabilisés à titre de produits différés jusqu'à ce que les points de fidélité soient échangés par le client.

Ventes avec droit de retour

La Société accorde des droits de retour sur les marchandises vendues aux clients. Les produits sont réduits du montant des retours attendus, qui est déterminé en fonction de l'historique des retours, et un passif connexe au titre des remboursements est comptabilisé au poste Crédeurs et charges à payer.

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks achetés, les frais d'expédition et de transport, l'entreposage, les coûts de distribution, les frais liés aux cartes de crédit, les coûts de la main-d'œuvre et les frais d'occupation variables et à court terme qui sont exclus des obligations locatives.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera à toutes les conditions connexes. Les subventions qui remboursent à la Société des charges précises sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre de réduction de ces charges.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les salaires et les avantages du personnel des magasins et du siège social, les honoraires, les frais de réparation et d'entretien, les coûts des fournitures de magasins, les frais de marketing et les autres charges.

Avantages du personnel

Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme, incluant les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont passées en charges dans le coût des ventes et les frais de vente, généraux et administratifs à mesure que les services connexes sont rendus. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges lorsque la Société s'est manifestement engagée, sans pouvoir réalistement se rétracter, à mettre fin à l'emploi de membres du personnel selon un plan officiel et détaillé avant leur date de départ à la retraite normale. Les avantages à payer sont classés à titre de passifs courants lorsque le paiement est exigible ou prévu dans un délai de un an ou moins; autrement, ils sont présentés à titre de passifs non courants dans les autres passifs à long terme.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, à l'exception des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt de la Société est fondée sur des règles et des règlements fiscaux qui font l'objet d'interprétations et qui exigent des estimations et des hypothèses qui pourraient être contestées par les administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt prévu à payer ou à recevoir sur le bénéfice ou la perte imposable de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, ainsi que tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs. Les estimations de la Société à l'égard des actifs et des passifs d'impôt exigible sont révisées périodiquement et ajustées si les circonstances le justifient, notamment pour tenir compte de modifications apportées aux lois fiscales et aux directives administratives, ainsi que de la résolution des incertitudes soit par la conclusion d'audits fiscaux, soit par l'expiration des délais prescrits dans les lois pertinentes. Les résultats finaux des audits fiscaux gouvernementaux et d'autres événements pourraient varier significativement par rapport aux estimations et aux hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la charge d'impôt et pour évaluer les actifs et les passifs d'impôt exigible.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable pour les exercices au cours desquels les différences temporaires devraient être recouvrées ou réglées. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et les passifs d'impôt différé est incluse dans le résultat net de la période qui comprend la date d'entrée en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période considérée ou d'une période antérieure.

La Société ne compense les actifs et les passifs d'impôt que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de les régler sur la base du montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'il dégagera des bénéfices imposables futurs auxquels les imputer. Les actifs d'impôt différé sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe sera réalisé. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière dans les actifs ou les passifs non courants, quelle que soit la date prévue de réalisation ou de règlement. L'impôt exigible et l'impôt différé attribuables aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Bénéfice par action

La Société présente le bénéfice par action (le « BPA ») de base et dilué relativement à ses actions. Le BPA de base est calculé en divisant le bénéfice net de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne en circulation au cours de la période. Comme toutes les catégories d'actions participatives sont assorties des mêmes droits de distribution, la Société calcule le BPA comme si toutes les actions participatives appartenaient à la même catégorie. Le BPA dilué est déterminé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin d'inclure les actions additionnelles qui seraient émises à la suite de l'exercice présumé d'options sur actions et d'autres attributions fondées sur des actions dilutives, si elles ont un effet dilutif. La méthode des actions propres est utilisée pour évaluer l'effet dilutif des options sur actions. Selon cette méthode, les instruments ayant un effet dilutif sont considérés comme ayant été exercés au début de l'exercice, ou au moment de l'émission, si elle est ultérieure, et le produit perçu est considéré comme ayant été utilisé pour acheter des actions à droit de vote subalterne au cours moyen du marché pendant la période.

Instruments financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'actif financier est ultérieurement évalué à la JVRN ou à la JVAERG, selon que la comptabilité de couverture est appliquée ou non, et les variations sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société utilise le modèle des pertes de crédit attendues pour calculer la dépréciation et comptabilise les pertes de crédit attendues à titre de correction de valeur pour pertes dans l'état consolidé de la situation financière si elles se rapportent à un actif financier évalué au coût amorti. Les débiteurs de la Société, habituellement des créances à court terme dont les paiements sont reçus sur 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la Société comptabilise une perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues à titre de pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs dans l'état consolidé de la situation financière est présentée déduction faite de toute correction de valeur pour pertes.

Passifs financiers

La Société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti, sauf les passifs financiers à la JVRN. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur, selon le classement de l'instrument financier.

Les dérivés incorporés sont séparés d'un contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture évalués à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés non désignés dans une relation de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs évalués initialement à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés dans une relation de couverture sont classés à titre d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change non désignés dans une relation de couverture est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle elle survient.

Comptabilité de couverture liée à des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur

La Société utilise la comptabilité de couverture lorsqu'elle satisfait aux règles de conformité aux normes comptables sur la comptabilité de couverture. La relation de couverture fait l'objet dès son origine d'une documentation structurée par la Société décrivant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments de couverture à des actifs ou à des passifs précis figurant dans l'état consolidé de la situation financière ou encore à des transactions futures précises. De plus, la Société détermine systématiquement, tant à l'origine de la couverture que par la suite, si les instruments financiers désignés comme couvertures respectent les contraintes d'efficacité.

La Société utilise la comptabilité de couverture relativement à la couverture du risque de taux d'intérêt lié à un emprunt à taux variable. En outre, la Société utilise la comptabilité de couverture pour couvrir le risque d'actions lié à l'obligation non comptabilisée relative aux plans fondés sur des unités d'actions incessibles (les « UAI ») et des unités d'actions différées (les « UAD »). Lorsque des transactions prévues portant sur des éléments couverts donnent lieu à la comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers, toute variation de la juste valeur liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert sous-jacent a une incidence sur le résultat net. Toute partie inefficace est immédiatement comptabilisée en résultat net. Lorsque la relation de couverture ne satisfait plus aux exigences pour l'application de la comptabilité de couverture ou lorsque l'instrument de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture de façon prospective à cette relation ou à cet instrument. Si l'élément couvert est un actif ou un passif financier, le cumul des profits et des pertes demeure dans la réserve de couverture et est reclassé en résultat net dans la période au cours de laquelle l'élément couvert sous-jacent est comptabilisé en résultat net.

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a désigné des instruments financiers comme des instruments de couverture (note 21). La Société n'avait aucun instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture à la fin de l'exercice clos le 1^{er} février 2025.

Évaluation de la juste valeur

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société utilise des données de marché observables, lorsqu'elles sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- Niveau 1 : cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (p. ex. des prix) ou indirectement (p. ex. obtenues à partir des prix).
- Niveau 3 : données concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à l'aide de l'information disponible sur l'actif ou le passif. Ces estimations sont subjectives et ne peuvent souvent pas être déterminées avec précision. Il n'y a eu aucune modification des techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers au cours de l'exercice considéré. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins de l'évaluation ou de la présentation de l'information selon des méthodes reconnues.

3 Normes, interprétations et modifications adoptées au cours de l'exercice considéré ou non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications des normes et interprétations sont en vigueur pour les périodes considérées, et certaines le seront au cours de périodes futures et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés.

Normes publiées mais non encore adoptées

Classement et évaluation des instruments financiers (*modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9*)

En mai 2024, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9 *Classement et évaluation des instruments financiers*. Les modifications clarifient la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, et elles présentent une nouvelle exception pour certains passifs réglés au moyen d'un système de virements électroniques de fonds; elles clarifient et donnent davantage de directives en ce qui concerne le fait d'évaluer si un actif financier correspond uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû; elles imposent la présentation de nouvelles informations à fournir relativement à certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, comme les instruments dont les caractéristiques sont liées à l'atteinte de cibles relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »); et elles mettent à jour les informations à fournir sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG »). Les modifications d'IFRS 7 et d'IFRS 9 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers intermédiaires et annuels, mais elle ne s'attend pas à ce que celles-ci aient une incidence importante sur ses états financiers.

États financiers : Présentation et informations à fournir (*IFRS 18*)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* afin d'améliorer la présentation de l'information sur la performance financière. IFRS 18 remplace IAS 1; elle conserve bon nombre des dispositions qui y sont énoncées, tout en ajoutant des dispositions additionnelles. Certains paragraphes d'IAS 1 ont également été transférés dans IAS 8 et IFRS 7. De plus, l'IASB a apporté des modifications mineures à IAS 7 (Tableau des flux de trésorerie) et à IAS 33 (Résultat par action). La nouvelle norme introduit des dispositions afin que des catégories spécifiées et des sous-totaux définis soient présentés dans l'état du résultat net et que des informations soient fournies dans les notes annexes sur les mesures de la performance choisies par la direction, et afin d'améliorer le regroupement et la ventilation des informations. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 18 sur ses états financiers intermédiaires et annuels.

4 Estimations et jugements comptables importants

La préparation d'états financiers selon les Normes IFRS de comptabilité exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, sur d'autres facteurs pertinents et sur les attentes à l'égard de l'avenir, et elles font l'objet d'un examen régulier.

Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période où les estimations sont modifiées ainsi que dans toute période ultérieure affectée par les modifications. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les jugements, les estimations et les hypothèses qui pourraient donner lieu à un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont présentés ci-dessous :

Jugements

Durée des contrats de location : La Société apprécie si, à la date de début d'un contrat de location, elle a la certitude raisonnable d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation disponibles et si elle doit par conséquent tenir compte de ces options dans la durée du contrat de location.

Estimations

Provisions pour retours : Estimation des retours prévus en fonction de l'historique des retours.

Stocks : Estimation de la valeur nette de réalisation, qui exige que la Société utilise des estimations liées à la qualité des produits, aux dommages, à la demande future, aux prix de vente et aux conditions du marché. La Société examine périodiquement ses stocks et comptabilise une réduction de valeur si le coût excède la valeur nette de réalisation des stocks, en fonction des facteurs susmentionnés.

Taux d'emprunt marginal : Estimation du taux d'emprunt marginal utilisé pour calculer les obligations locatives et les actifs au titre de droits d'utilisation. La Société estime le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué comme le taux d'intérêt que la Société aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Actifs d'impôt différé : La direction doit effectuer des évaluations subjectives afin de déterminer le montant des actifs d'impôt différé à comptabiliser. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on dégagera un bénéfice imposable futur adéquat auquel imputer ces différences temporaires.

Autres : Parmi les autres estimations, mentionnons la détermination des durées d'utilité et des modes d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée aux fins des amortissements; la comptabilisation ou l'évaluation des éléments tels que les produits différés et les provisions; et l'évaluation de certaines justes valeurs, des paiements fondés sur des actions, des obligations relatives aux plans fondés sur des UAI et des UAD, et des instruments financiers.

5 Produits

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Ventes au détail	1 062 391	786 764
Ventes en ligne	247 843	171 761
	1 310 234	958 525

6 Charges classées par nature incluses dans le bénéfice d'exploitation

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Coût des ventes		
Coût des ventes, de la main-d'œuvre et du transport	395 945	300 171
Frais d'occupation	77 768	56 762
Total du coût des ventes	473 713	356 933
Frais de vente, généraux et administratifs		
Vente et commercialisation	78 963	62 077
Salaires et avantages du personnel	245 937	210 104
Frais administratifs	39 082	40 980
Total des frais de vente, généraux et administratifs	363 982	313 161
Amortissements		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	86 047	71 409
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 045	5 350
Total des amortissements	94 092	76 759

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a comptabilisé une réduction de valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation estimative. Par conséquent, une charge de 2 500 \$ a été comptabilisée au titre du coût des ventes (929 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025). Aucun ajustement des stocks comptabilisé au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

7 Charges financières nettes

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Charges d'intérêts	1 640	9 941
Intérêts sur les obligations locatives (note 12)	28 382	23 768
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés (note 21)	—	(155)
Amortissement des coûts de financement	765	855
Charges financières	30 787	34 409
Produits d'intérêts	5 375	2 036
Produits d'intérêts liés au billet à recevoir de la société mère	—	7 760
Produits financiers	5 375	9 796
Charges financières nettes	25 412	24 613

8 Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente en détail la charge d'impôt figurant dans les états consolidés du résultat net.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Impôt sur le résultat exigible pour l'exercice	99 727	54 265
Ajustements relatifs aux exercices antérieurs	426	378
	100 153	54 643
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	247	(2 890)
Ajustements relatifs aux exercices antérieurs	(298)	72
	(51)	(2 818)
Charge d'impôt	100 102	51 825

Le tableau qui suit présente la charge d'impôt de la Société qui diffère de celle obtenue par l'application du taux d'imposition fédéral et provincial canadien combiné prévu par la loi quasi adopté pour les exercices clos le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025, soit 26,40 % et 26,39 %, respectivement.

	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
	\$	%	\$	%
Bénéfice avant charge d'impôt	352 275	—	187 593	—
Impôt sur le résultat calculé à partir du taux prévu par la loi de la Société	92 994	26,40	49 498	26,39
Charges fiscalement non déductibles et autres ajustements	2 287	0,65	1 577	0,84
Ajustement lié aux exercices antérieurs	3 168	0,90	454	0,24
Différence dans les taux d'imposition prévus par la loi des filiales à l'étranger	464	0,13	101	0,05
Incidence du change	(6)	0,00	195	0,10
Attributs fiscaux non comptabilisés	457	0,13	—	—
Autres	738	0,21	—	—
	100 102	28,42	51 825	27,63

Au 31 janvier 2026, la Société disposait de pertes fiscales non utilisées de 457 \$ pour contrebalancer les bénéfices futurs enregistrés au Royaume-Uni. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement à ces pertes. En vertu des lois fiscales actuelles, ces pertes ne viendront pas à expiration.

Le tableau qui suit présente les incidences fiscales des différences temporaires donnant lieu à des actifs d'impôt différé et à des passifs d'impôt différé.

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
	\$	\$
Charges à payer et réserves	9 665	5 728
Obligations locatives	20 283	11 254
Excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sur leur base fiscale	504	739
Autres	181	4 171
Total des actifs d'impôt différé	30 633	21 892
Passifs d'impôt différé		
Excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles sur leur base fiscale	25 242	15 442
Autres	952	
Total des passifs d'impôt différé	26 194	15 442
Actifs d'impôt différé, montant net	4 439	6 450

	31 janvier 2026			
	Solde au 1^{er} février 2025	Porté au débit (au crédit) de l'état consolidé du résultat net	Porté au débit (au crédit) des autres éléments de bénéfice global	Solde au 31 janvier 2026
	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et réserves	5 728	3 937	–	9 665
Obligations locatives	11 254	9 029	–	20 283
Valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	739	(235)	–	504
Autres actifs d'impôt différé	4 171	(3 990)	–	181
Valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	(15 442)	(9 800)	–	(25 242)
Autres passifs d'impôt différé	–	1 014	(1 966)	(952)
Actifs d'impôt différé, montant net	6 450	(45)	(1 966)	4 439

	1 ^{er} février 2025			
	Solde au 3 février 2024	Porté au débit (au crédit) de l'état consolidé du résultat net	Porté au débit (au crédit) des autres éléments de bénéfice global	Solde au 1 ^{er} février 2025
	\$	\$	\$	\$
Charges à payer et réserves	3 871	1 857	–	5 728
Obligations locatives	5 855	5 399	–	11 254
Valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	612	127	–	739
Autres actifs d'impôt différé	2 425	1 746	–	4 171
Valeur comptable des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	(9 161)	(6 281)	–	(15 442)
Autres passifs d'impôt différé	–	–	–	–
Actifs d'impôt différé, montant net	3 602	2 848	–	6 450

Avant que la Société ne soit plus classée comme une société fermée en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* à la suite de son premier appel public à l'épargne (le « PAPE »), une partie de son impôt sur le résultat était recouvrable lorsque des dividendes imposables étaient versés aux actionnaires. Cet impôt était porté au débit des bénéfices non distribués, et les montants recouvrés étaient portés au crédit des bénéfices non distribués. Au cours de l'exercice considéré, la Société a comptabilisé un recouvrement d'impôt remboursable d'un montant de néant (exercice 2024 – 16 235 \$ relativement à la période antérieure au PAPE). Il n'y a aucun impôt remboursable accumulé au 31 janvier 2026 ni au 1^{er} février 2025.

9 Bénéfice par action

Le bénéfice net par action (le « BPA ») de base et dilué est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période et par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution, respectivement.

De base

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société	252 173	135 768
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	108 231	107 591
Bénéfice net par action de base	2,33 \$	1,26 \$

Dilué

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
	\$	\$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Société	252 173	135 768
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	108 231	107 591
Instruments de rémunération fondée sur des actions dilutifs (en milliers)	6 260	1 167
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en milliers)	114 491	108 758
Bénéfice net par action dilué	2,20 \$	1,25 \$

Pour l'exercice clos le 31 janvier 2026, 77 919 UAI et 14 617 UAD n'ont pas été incluses dans le calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution, car elles avaient un effet antidilutif.

10 Débiteurs

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
	\$	\$
Créances sur cartes de crédit	9 698	6 701
Créances clients et autres débiteurs	11 109	5 317
Subventions publiques à recevoir	842	975
Total	21 649	12 993

11 Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Matériel	Mobilier et agencements	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 3 février 2024 ¹	24 777	7 530	26 246	259 699	318 252
Entrées	7 022	191	3 747	42 738	53 698
Sorties et radiations ¹	(4)	(132)	(660)	(7 359)	(8 155)
Incidence du change	348	40	710	12 477	13 575
Solde au 1 ^{er} février 2025 ¹	32 143	7 629	30 043	307 555	377 370
Entrées	12 431	312	6 186	69 179	88 108
Sorties et radiations	(646)	(45)	(2 523)	(28 149)	(31 363)
Incidence du change	(383)	—	(642)	(11 338)	(12 363)
Solde au 31 janvier 2026	43 545	7 896	33 064	337 247	421 752
	Matériel informatique	Matériel	Mobilier et agencements	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Cumul des amortissements					
Solde au 3 février 2024 ¹	21 242	7 174	20 319	204 098	252 833
Amortissement	3 687	149	2 482	11 189	17 507
Sorties et radiations ¹	(4)	(132)	(660)	(7 359)	(8 155)
Incidence du change	242	40	476	6 962	7 720
Solde au 1 ^{er} février 2025 ¹	25 167	7 231	22 617	214 890	269 905
Amortissement	6 050	160	3 465	15 158	24 833
Sorties et radiations	(646)	(45)	(2 523)	(28 149)	(31 363)
Incidence du change	(258)	—	(409)	(5 631)	(6 298)
Solde au 31 janvier 2026	30 313	7 346	23 150	196 268	257 077
Valeurs comptables					
Solde au 1 ^{er} février 2025	6 975	398	7 426	92 665	107 465
Solde au 31 janvier 2026	13 232	550	9 914	140 979	164 675

1. Les chiffres comparatifs ont été retraités pour tenir compte de la décomptabilisation d'actifs précédemment cédés. Cet ajustement n'a pas eu d'incidence sur la valeur comptable des actifs connexes.

12 Contrats de location

La Société a le droit d'utiliser des biens immobiliers pour ses magasins, ses deux centres de distribution et ses bureaux de soutien en vertu de contrats de location non résiliables, incluant les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation, si elle a la certitude raisonnable que ces options seront exercées. Les contrats de location des magasins ont habituellement une durée initiale pouvant aller jusqu'à environ dix ans. Les contrats de location peuvent comprendre une ou plusieurs options de renouvellement pour des périodes additionnelles de cinq ans chacune après la fin de la durée initiale.

Actifs au titre de droits d'utilisation :

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	330 105	246 240
Entrées, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus	134 754	66 543
Modifications	24 501	57 626
Amortissement	(61 214)	(53 902)
Change	(13 110)	13 598
Solde à la fin de l'exercice	415 036	330 105

Obligations locatives :

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	372 581	268 336
Entrées	133 569	67 100
Modifications	25 804	57 878
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	28 382	23 768
Remboursement des intérêts et du capital sur les obligations locatives	(67 953)	(60 537)
Change	(15 135)	16 036
Solde à la fin de l'exercice	477 248	372 581
Tranche courante	32 968	32 479
Tranche à long terme	444 280	340 102

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a passé en charges des paiements de loyers variables de 16 358 \$ dans le coût des ventes (9 386 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025), lesquels ne sont pas inclus dans les obligations locatives. La Société a également passé en charges des paiements de loyers de 2 726 \$ dans le coût des ventes au titre de contrats de location à court terme ou de contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur (1 642 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025) pour lesquels les paiements n'étaient pas inclus dans les obligations locatives.

13 Immobilisations incorporelles

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Coût		
Solde au début de l'exercice	92 177	81 500
Entrées	9 944	10 648
Sorties et radiations	(386)	—
Incidence du change	21	29
Solde à la fin de l'exercice	101 756	92 177
Cumul des amortissements		
Solde au début de l'exercice	79 128	73 743
Amortissement	8 045	5 350
Sorties et radiations	(338)	—
Incidence du change	(28)	35
Solde à la fin de l'exercice	86 807	79 128
Valeurs comptables	14 949	13 049

14 Créiteurs et charges à payer

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Dettes fournisseurs	24 321	19 466
Versements aux gouvernements	6 700	3 199
Charges à payer	56 921	30 438
Avantages du personnel à payer	29 095	21 333
Programme de rachat d'actions automatique (note 18)	27 779	—
Total	144 816	74 436

15 Produits différés

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Cartes-cadeaux non échangées	15 253	12 450
Points de fidélité	12 163	5 609
Ventes en ligne en transit	1 387	913
Total	28 803	18 972

16 Billets à payer aux sociétés mères

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Billets à payer aux sociétés mères, ne portant pas intérêt, payables à vue	—	10 520

17 Dette à long terme

Convention de crédit

La convention de crédit initiale datée du 10 novembre 2022 (la « convention de crédit initiale ») a été modifiée et mise à jour le 25 mars 2024 (la « convention de crédit modifiée et mise à jour »), et la date d'échéance a été reportée de un an, soit jusqu'au 10 novembre 2026. Aux termes de la convention de crédit modifiée et mise à jour, le produit de la facilité renouvelable a été utilisé pour refinancer la facilité à terme, de sorte que le total des engagements en vertu de la facilité renouvelable aux termes de la convention de crédit initiale a été augmenté d'un montant de 70 000 \$, et le total des engagements en vertu de la facilité à terme a été réduit du même montant. Par conséquent, la Société avait le droit d'emprunter un montant global d'au plus 326 250 \$ en vertu de la convention de crédit modifiée et mise à jour. La convention de crédit modifiée et mise à jour prévoyait également une augmentation de la facilité renouvelable (disposition accordéon) jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Le 20 novembre 2024, la convention de crédit modifiée et mise à jour a de nouveau été modifiée et mise à jour (la « deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour »). Aux termes de la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour, le solde impayé de l'emprunt à terme (86 750 \$) a été entièrement remboursé au moyen du produit du remboursement du billet à recevoir d'une société mère, ce qui a réduit à néant le solde de l'emprunt à terme. Le solde impayé de la facilité de crédit renouvelable (7 000 \$) a également été entièrement remboursé, ce qui a réduit l'emprunt à néant. En vertu de la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour, la Société peut emprunter un montant global maximal de 312 000 \$ sous la forme d'une facilité de crédit renouvelable, qui inclut une composante lettres de crédit d'un montant maximal de 30 000 \$ et des facilités de crédit de sécurité d'un montant maximal de 30 000 \$.

Le 16 juin 2025, la deuxième convention de crédit modifiée et mise à jour a été modifiée, et la date d'échéance a été reportée de 18 mois, soit jusqu'au 10 mai 2028.

Les fonds avancés en vertu de cette convention de crédit modifiée et mise à jour portaient intérêt au taux préférentiel canadien et au taux de base américain majorés d'une marge, ou au taux CORRA et au taux SOFR majorés d'une marge (ils portaient auparavant intérêt au taux préférentiel canadien et au taux de base américain majorés d'une marge, ou au taux des acceptations bancaires et au taux CDOR majorés d'une marge). La marge était déterminée en fonction d'un ratio financier. Depuis le 28 juin 2024, les taux CDOR ne sont plus publiés. Par conséquent, au deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société a apporté des modifications qui comprenaient la transition du taux CDOR au taux CORRA.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société n'a emprunté aucun montant en vertu de la facilité de crédit. De ce fait, la Société n'avait aucun emprunt impayé au 31 janvier 2026 (néant au 1^{er} février 2025).

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2025, la Société a remboursé un montant de 96 250 \$ sur son emprunt à terme et un montant de 77 000 \$ sur sa facilité renouvelable, et elle a prélevé un montant de 7 000 \$ sur sa facilité renouvelable. Le taux d'intérêt moyen pour cette période était de 6,53 %.

Les facilités de crédit sont garanties par une charge de premier rang grevant tous les biens meubles et immeubles actuels et futurs de la Société, y compris les fonds en caisse.

Au 31 janvier 2026, la Société se conformait à toutes les exigences à l'égard de son ratio financier.

Pour de plus amples renseignements sur l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité, se reporter à la note 22.

18 Capital social

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a conclu une série de transactions entre parties liées qui ont donné lieu à la conversion de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne, laquelle n'a eu aucune incidence sur le total du capital social de la Société. À la fin de l'exercice, 88 615 622 actions à droit de vote multiple et 4 000 000 d'actions à droit de vote subalterne étaient détenues à titre d'actions propres en raison de ces transactions et ont été immédiatement annulées le 1^{er} février 2026.

Le 8 décembre 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende spécial en trésorerie, non récurrent, de 2,30 \$ par action aux actionnaires sur ses actions à droit de vote subalterne et ses actions à droit de vote multiple, pour un montant total de 252 389 \$. Ce dividende a été versé le 29 décembre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 19 décembre 2025.

Vers le 20 novembre 2024, dans le cadre d'une restructuration antérieure à la clôture, la Société a modifié ses statuts afin de créer de nouvelles catégories d'actions, soit les actions privilégiées, les actions à droit de vote multiple et les actions à droit de vote subalterne. La Société a ensuite changé la désignation de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation pour en faire des actions à droit de vote multiple à raison de 4,249 actions de catégorie A par action à droit de vote multiple (le « regroupement d'actions »). Finalement, 16084915 Canada Inc., 16084958 Canada Inc. et 16084834 Canada Inc. (collectivement, les « actionnaires vendeurs ») ont converti 14 285 715 actions à droit de vote multiple en actions à droit de vote subalterne pour satisfaire à leurs obligations aux termes de la convention de prise ferme conclue dans le cadre du premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de la Société. Par la suite, les actionnaires ont également accordé aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant d'acheter jusqu'à 2 142 857 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 21,00 \$, laquelle a été partiellement exercée, ce qui a donné lieu à un produit brut additionnel d'environ 13,6 M\$ et à l'émission de 671 967 actions à droit de vote subalterne.

Avant la restructuration antérieure à la clôture, le capital social autorisé se composait d'un nombre illimité des actions sans valeur nominale suivantes :

- Actions de catégorie A participatives, avec droit de vote
- Actions de catégorie B participatives, sans droit de vote
- Actions de catégorie H participatives, avec droit de vote

Depuis la restructuration antérieure à la clôture, le capital social autorisé se compose d'un nombre illimité des actions sans valeur nominale suivantes :

Actions privilégiées, pouvant être émises en série, sans droit de vote, de rang supérieur à celui des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution d'actifs

Actions à droit de vote multiple conférant dix votes par action, donnant droit à des dividendes au prorata des actions détenues, mais sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, et convertibles au prorata des actions détenues en actions à droit de vote subalterne

Actions à droit de vote subalterne conférant un vote par action, donnant droit à des dividendes au prorata des actions détenues, mais sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées, et ne pouvant être converties en une autre catégorie d'actions

Les actions participatives sont émises en tant qu'actions entièrement libérées et sans valeur nominale

	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
	Nombre d'actions	Valeur comptable	Nombre d'actions	Valeur comptable
Actions de catégorie A				
Solde d'ouverture	—	—	456 977 801	—
Changement de désignation en actions à droit de vote multiple	—	—	(456 977 801)	—
Solde de clôture	—	—	—	—
Actions à droit de vote multiple				
Solde d'ouverture	92 615 622	500	—	—
Changement de désignation d'actions de catégorie A	—	—	107 549 494	—
Changement de désignation d'actions de catégorie G	—	—	23 810	500
Conversion en actions à droit de vote subalterne	(4 000 000)	(22)	(14 957 682)	—
Solde de clôture	88 615 622	478	92 615 622	500
Actions à droit de vote subalterne				
Solde d'ouverture	15 405 043	991	—	—
Conversion d'actions à droit de vote multiple	4 000 000	22	14 957 682	—
Exercice d'options sur actions	2 601 270	15 447	447 361	991
Rachetées et annulées	(883 100)	(275)	—	—
Solde de clôture	21 123 213	16 185	15 405 043	991
Actions participatives	109 738 835	16 663	108 020 665	1 491

Les données dans le tableau ci-dessus sont présentées déduction faite des 88 615 622 actions à droit de vote multiple et des 4 000 000 d'actions à droit de vote subalterne détenues à titre d'actions propres dont il a été question précédemment.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 14 avril 2025, la Société a approuvé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités autorisant le rachat d'approximativement 1,3 million d'actions à droit de vote subalterne, représentant environ 10 % du flottant, au cours de la période de 12 mois allant du 17 avril 2025, ou vers cette date, au 16 avril 2026, au plus tard. Toutes les actions à droit de vote subalterne rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sont annulées au moment de leur rachat.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a racheté 883 100 actions à droit de vote subalterne aux fins d'annulation en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à un prix moyen de 39,28 \$ par action à droit de vote subalterne, pour une contrepartie totale en trésorerie d'environ 34 689 \$.

Le 21 avril 2025, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions automatique (le « PRAA ») afin de faciliter le rachat d'actions à droit de vote subalterne en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En vertu du PRAA, le courtier de la Société peut racheter des actions à droit de vote subalterne à compter de la date d'entrée en vigueur du PRAA jusqu'à ce qu'il prenne fin. Tous les rachats d'actions à droit de vote subalterne effectués en vertu du PRAA seront pris en compte lors de la détermination du nombre d'actions à droit de vote subalterne rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Au 31 janvier 2026, la Société a comptabilisé une provision de 27 779 \$ pour le rachat d'actions à droit de vote subalterne en vertu du PRAA dans les créditeurs et charges à payer à titre d'estimation du nombre maximal d'actions pouvant être rachetées au cours de la période d'interdiction.

19 Rémunération fondée sur des actions

À compter de 2021, la Société a mis en place un plan d'options sur actions (chacune, une « Ancienne option ») octroyant à certains membres de la direction des options d'achat d'actions de catégorie « H » de la Société (l'« Ancien plan d'options »). Les options avaient une durée de cinq ans et étaient octroyées sur une base annuelle, et les droits sur les options étaient acquis en différentes tranches sur une période de quatre ans à compter de leur date d'attribution.

Au cours de l'exercice 2024, dans le cadre du PAPE, l'Ancien plan d'options a été modifié et mis à jour afin de reporter la date d'expiration des options en circulation détenues par des citoyens non américains, de sorte que chaque option a désormais une durée de dix ans à compter de sa date d'attribution initiale. En outre, chaque Ancienne option a conféré au porteur le droit d'acquérir 0,235 action à droit de vote subalterne à un prix d'exercice correspondant à 4,249 fois le prix d'exercice initial.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a établi deux nouveaux plans incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres.

Le nouveau plan général (le « Plan général ») est fondé sur des options sur actions, des unités d'actions incessibles (les « UAI »), des unités d'actions différées (les « UAD ») et des unités d'actions liées à la performance (les « UAP »). Les unités peuvent être réglées en trésorerie ou en actions au gré de la Société. Il est actuellement prévu que les unités, dont la période d'acquisition des droits peut aller jusqu'à trois ans, soient réglées en trésorerie. Le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne pouvant être émises en vertu du Plan général s'établit à 16 000 000. Aucune option additionnelle n'a été attribuée en vertu de l'Ancien plan d'options après la mise en place du Plan général fondé sur des titres de capitaux propres.

Dans le cadre de notre Programme de partage de la réussite, tous nos employés admissibles en poste à ce moment-là ou qui seront embauchés à l'avenir se verront attribuer des UAD. Le comité des ressources humaines et de la rémunération pourra modifier ces montants à l'occasion. Les droits aux UAD de chaque employé seront réglés au moyen d'une somme en espèces correspondant à la valeur marchande des UAD et des unités d'actions liées aux dividendes connexes lorsque l'employé cessera d'occuper toutes ses fonctions au sein de la Société et de ses entités apparentées. Les droits liés aux unités seront acquis au deuxième anniversaire de la date d'attribution.

Options sur actions

Le tableau qui suit présente le nombre d'options sur actions émises et en circulation, ainsi que leur prix d'exercice respectif, au cours des périodes indiquées, compte tenu, sur une base rétrospective, du regroupement des actions.

	31 janvier 2026		1 ^{er} février 2025	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de la période	7 441 441	3,87 \$	8 327 273	3,85 \$
Attribuées	742 074	13,93 \$	531 280	4,29 \$
Exercées	(2 634 765)	3,78 \$	(545 304)	3,74 \$
Annulées	(210 342)	3,99 \$	(871 808)	4,04 \$
En circulation à la fin de la période	5 338 408	5,30 \$	7 441 441	3,87 \$

Le tableau suivant présente l'information relative aux options sur actions en circulation et aux options sur actions dont les droits étaient acquis au 31 janvier 2026.

Options sur actions en circulation				Options sur actions pouvant être exercées		
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options émises	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options émises	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
0,01 \$ – 4,00 \$	3 195 650	4,4	3,74 \$	2 878 690	4,3	3,74 \$
4,01 \$ – 8,00 \$	1 400 684	7,1	4,29 \$	586 365	7,1	4,29 \$
8,01 \$ – 14,00 \$	737 691	9,2	13,75 \$	–	–	–
14,01 \$ – 82,00 \$	4 383	9,9	43,63 \$	–	–	–
	5 338 408	5,8	5,30 \$	3 465 055	4,8	3,83 \$

Le tableau qui suit présente les données d'entrée clés utilisées pour déterminer la juste valeur des options sur actions attribuées.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Cours moyen pondéré à la date d'attribution	13,93 \$	4,29 \$
Volatilité attendue ¹	59,3 %	64,0 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	5 ans
Rendement en dividende	—	—
Taux d'intérêt sans risque	3,00 %	2,90 %

1. La Société a déterminé la volatilité attendue en fonction d'entités comparables du secteur de la mode au détail inscrites à la TMX et à la NYSE. La volatilité a été calculée au moyen des valeurs de clôture historiques quotidiennes des entités sélectionnées pour la période antérieure à la date d'attribution des options sur actions participatives, ou d'instruments similaires, qui sont d'une durée équivalente à la durée prévue des options sur actions participatives ou d'instruments similaires.

Attributions de rémunération fondées sur des actions

Au 31 janvier 2026, les attributions suivantes avaient été accordées en vertu du nouveau plan incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres.

	31 janvier 2026			
	UAI		UAD	
	Nombre d'attributions	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution (en \$)	Nombre d'attributions	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution (en \$)
En circulation au début de la période	—	—	—	—
Attribuées	290 363	19,06 \$	345 996	19,88 \$
Annulées	(20 495)	15,67 \$	(111 947)	15,52 \$
Réinvesties	7 477	19,28 \$	4 658	19,26 \$
En circulation à la fin de la période	277 345	19,32 \$	238 707	21,92 \$

Au 31 janvier 2026, la juste valeur du passif au titre des UAI était de 3 707 \$, et la juste valeur du passif au titre des UAD était de 3 869 \$. La tranche à long terme de ces passifs est présentée sous Autres passifs à long terme.

Charge de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant présente le total des coûts de rémunération comptabilisé au titre des attributions de rémunération fondée sur des actions.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Plans prévoyant un règlement en instruments de capitaux propres		
Options sur actions	3 904	5 557
Plans prévoyant un règlement en trésorerie		
Unités d'actions incessibles	3 707	—
Unités d'actions différées	3 869	—
Swap sur rendement total (note 21)	(3 738)	—
Total des coûts de rémunération	7 742	5 557

20 Informations supplémentaires sur les tableaux consolidés des flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente les variations des actifs et des passifs d'exploitation.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Débiteurs	(9 657)	1 950
Stocks	(7 235)	(5 522)
Charges payées d'avance et autres instruments financiers	(22 147)	2 693
Créditeurs et charges à payer	37 600	12 900
Impôt sur le résultat	64 286	(17 199)
Produits différés	10 568	4 658
Billets à payer aux sociétés mères	—	10 520
	73 415	10 000

Le tableau qui suit présente les transactions conclues par la Société, lesquelles n'ont eu aucune incidence sur les flux de trésorerie.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	16 333	3 801

21 Juste valeur des instruments financiers

La Société détermine la juste valeur de ses instruments financiers selon les données observables du marché lorsqu'elles sont disponibles. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créances liées au swap sur rendement total, les créditeurs et charges à payer, les billets à payer aux sociétés mères et les instruments financiers dérivés.

La trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer et les billets à payer aux sociétés mères sont tous des instruments financiers évalués au coût amorti. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable en raison de leurs taux d'intérêt ou de leurs échéances à court terme.

Créances liées au swap sur rendement total

Le swap sur rendement total est une entente contractuelle visant l'échange de paiements calculés en fonction d'un montant notionnel déterminé et des actifs financiers sous-jacents pour une période déterminée. Le rendement total pour la Société comprend le rendement généré par les actions théoriques sous-jacentes de la Société, incluant toute appréciation de leur valeur de marché, déduction faite de toute baisse de leur valeur, le cas échéant. Le swap sur rendement total nécessite l'échange de versements contractuels nets périodiquement, avec l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte qui en résulte dépend de l'application de la comptabilité de couverture. Les créances liées au swap sur rendement total reflètent la valeur de marché du swap et sont déterminées en fonction de la valeur des actions théoriques sous-jacentes de la Société à chaque date de clôture. Les créances liées au swap sur rendement total ont été classées dans le niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la Société a utilisé le swap sur rendement total pour couvrir le risque de variations des flux de trésorerie futurs liées au plan fondé sur des UAI et des UAD. La Société a financé le swap sur rendement total en versant d'avance à la contrepartie le montant notionnel initial du swap. Ces instruments financiers sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie visant une portion de l'obligation non comptabilisée relative au plan fondé sur des UAI et des UAD. Les créances liées au swap sur rendement total sont comptabilisées dans les instruments financiers. Au 31 janvier 2026, la valeur comptable de l'instrument de couverture s'établissait à 17 287 \$ (néant au 1^{er} février 2025).

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture a généré un profit de 7 446 \$, qui a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Aucune inefficacité des couvertures n'a été comptabilisée dans le bénéfice net.

Instruments financiers dérivés

La Société peut conclure des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ils sont réévalués à leur juste valeur par la suite. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et calculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs à partir de la courbe des taux d'intérêt et des données de marché. Les instruments financiers dérivés reflètent les montants estimatifs que la Société recevrait ou paierait pour transférer les contrats lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à chaque date de clôture. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte qui en résulte dépend de si le dérivé a été désigné comme instrument de couverture, auquel cas la nature de l'élément couvert sera également prise en compte. Les instruments financiers dérivés ont été comptabilisés dans le niveau 2.

Au 31 janvier 2026, la valeur comptable de l'instrument de couverture s'établissait à néant (néant au 1^{er} février 2025).

Au cours de l'exercice clos le 1^{er} février 2025, la Société a comptabilisé des profits latents liés à la variation de la juste valeur de ces contrats de 155 \$ dans le bénéfice net et des pertes réalisées découlant du règlement de contrats dérivés de 200 \$.

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs pour les périodes closes le 31 janvier 2026 et le 1^{er} février 2025.

22 Gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers dans le cours normal des activités, y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque d'actions, le risque de crédit et le risque de liquidité, comme il est décrit ci-dessous. Le programme global de gestion des risques et les pratiques commerciales de la Société visent à réduire au minimum les possibles effets défavorables de ces risques sur la performance financière consolidée de la Société.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le risque de change de la Société se limite en grande partie aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. L'exposition à ce risque découle principalement des activités de la Société aux États-Unis et des autres soldes du fonds de roulement libellés en dollars américains. La Société est également exposée dans une moindre mesure à la livre sterling, à l'euro, au renminbi chinois, au taka bangladais et au riel cambodgien.

La Société a recours à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié au dollar américain. Au 31 janvier 2026, la Société ne détenait aucun contrat de change à terme visant l'achat de dollars américains (néant au 1^{er} février 2025). Comme la Société n'utilise pas la comptabilité de couverture pour ses contrats de change, ces contrats, le cas échéant, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Le tableau qui suit présente le risque de change lié aux actifs financiers et aux passifs financiers monétaires libellés en dollars américains de la Société.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Trésorerie	17 560	32 893
Débiteurs	5 453	305
Impôt sur le résultat à recevoir	8 014	6 196
Créditeurs et charges à payer	(23 191)	(8 403)
Impôt sur le résultat à payer	—	(445)
Obligations locatives	(279 135)	(214 067)
Position nette	(271 299)	(183 521)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie comprennent les actifs et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables et la trésorerie. La Société pourrait être exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ses facilités renouvelables sont assorties de taux d'intérêt variables. Au 31 janvier 2026, il n'y avait aucun solde impayé, et l'exposition au risque est donc minime.

Risque d'actions

La Société est exposée au risque d'actions relativement à ses UAI et ses UAD réglées en trésorerie, puisqu'une augmentation du cours des actions à droit de vote subalterne entraîne une hausse des sorties de trésorerie éventuelles. Un passif est comptabilisé au titre du règlement futur estimatif de ces attributions, qui sont évaluées à la juste valeur à chaque date de clôture. Pour atténuer la variabilité des flux de trésorerie liés à ces obligations, la Société conclut des swaps sur rendement total, qui contrebalancent la quasi-totalité de l'exposition connexe. Ces contrats sont uniquement conclus avec de grandes institutions financières.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société au risque de crédit comprennent la trésorerie, les débiteurs et les contrats dérivés utilisés pour couvrir les risques de marché. La Société compense les risques de crédit liés à la trésorerie et aux contrats dérivés en traitant uniquement avec de grandes institutions financières dont la notation est élevée.

La Société est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs en raison de ses créances clients et autres débiteurs (note 10). Le risque de crédit lié aux clients de détail qui paient par carte de crédit, aux recouvrements de crédits auprès de fournisseurs pour des produits retournés ou endommagés et aux débiteurs d'autres sociétés pour les ventes de produits, de cartes-cadeaux et d'autres services est également minime. Les montants présentés dans les états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, le cas échéant. Les paiements par carte de crédit comportent un risque de crédit minime, et le nombre restreint de débiteurs de sociétés est surveillé étroitement. La Société n'a comptabilisé aucune correction de valeur pour pertes de crédit au cours des exercices 2025 et 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, de toujours disposer de liquidités suffisantes pour régler ses passifs à leur échéance. Pour ce faire, elle surveille ses soldes de trésorerie et ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation afin d'être en mesure de respecter ses obligations. Les liquidités de la Société suivent un rythme saisonnier en fonction du calendrier des achats de stocks et des dépenses d'investissement. La Société est exposée à ce risque principalement en raison de ses créanciers et charges à payer et de ses obligations locatives. Comme il est indiqué à la note 17, la Société a accès à des facilités de crédit totalisant 312 000 \$ (312 000 \$ au 1^{er} février 2025), dont une tranche de néant avait été prélevée au 31 janvier 2026 (néant au 1^{er} février 2025).

La Société prévoit financer la croissance du nombre de ses magasins et les rénovations de ses magasins au moyen des fonds en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses facilités de crédit.

Le tableau suivant présente un sommaire des obligations et l'incidence que ces obligations devraient avoir sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des périodes futures.

	Total	Moins de 1 an	Entre 1 an et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
31 janvier 2026					
Créditeurs et charges à payer	144 816	144 816	—	—	—
Autres passifs à long terme	5 958	—	5 958	—	—
Obligations locatives ¹	759 475	91 351	182 216	156 897	329 011
	910 249	236 167	188 174	156 897	329 011
1^{er} février 2025					
Créditeurs et charges à payer	74 436	74 436	—	—	—
Billets à payer aux sociétés mères	10 520	10 520	—	—	—
Obligations locatives ¹	505 767	64 469	132 039	104 464	204 795
	590 723	149 425	132 039	104 464	204 795

1. Les obligations locatives comprennent les intérêts et le capital.

23 Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour permettre le financement des projets d'investissement en vue de favoriser sa croissance et le maintien d'une structure du capital souple afin d'optimiser le coût du capital et de conserver son aptitude à s'acquitter de ses obligations financières. La Société définit le capital comme sa facilité de crédit et ses capitaux propres. Le capital de la Société sert principalement au financement de nouveaux magasins, aux projets de rénovation et à d'autres projets d'investissement. À l'heure actuelle, la Société finance ces besoins à même ses flux de trésorerie générés à l'interne. La Société est soumise à des clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable, qui est présentée à la note 17.

24 Transactions entre parties liées

La Société loue certains emplacements, y compris son siège social et certains immeubles de commerce de détail, auprès d'entités sous contrôle commun. Au 31 janvier 2026, les obligations locatives à payer à ces entités totalisaient 18 698 \$ (21 167 \$ au 1^{er} février 2025). Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2026, les frais d'occupation demandés par les entités sous contrôle commun qui n'étaient pas inclus dans les obligations locatives ont totalisé 1 607 \$ (835 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025).

La Société a également comptabilisé un montant de néant (7 760 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025) au titre des intérêts reçus sur un billet à recevoir et un montant de 89 \$ (527 \$ pour l'exercice clos le 1^{er} février 2025) au titre des services administratifs rendus à une entité mère.

Ces transactions sont comptabilisées au montant de la contrepartie versée établie et convenue par les parties liées, qui se rapproche de la valeur de marché. Les parties liées et la société mère sont des entités sous le contrôle du président du conseil et chef de la direction, Andrew Lutfy.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

Les principaux dirigeants sont des personnes qui détiennent un titre de niveau égal ou supérieur à celui de vice-président principal. Le tableau qui suit présente leur rémunération.

	31 janvier 2026	1 ^{er} février 2025
	\$	\$
Salaires	5 572	3 009
Charge de rémunération fondée sur des actions	5 158	1 976
	10 730	4 985

25 Engagements et éventualités

Engagements

Dans le cours normal des activités, la Société a remis à divers tiers des lettres de garantie irrévocables émises par des institutions financières jouissant d'une notation élevée afin de les indemniser dans l'éventualité où la Société ne respecterait pas ses obligations contractuelles. Au 31 janvier 2026, les lettres de garantie en cours s'élevaient à 10 364 \$ (11 140 \$ au 1^{er} février 2025).

Nos fabricants tiers acquièrent des matières premières pour notre compte en vue de la production à venir dans le cours normal des activités. Au 31 janvier 2026, nous avons des obligations d'achat totalisant 19 036 \$ (16 202 \$ au 1^{er} février 2025), qui représentaient des engagements à l'égard de tissus que nous prévoyons utiliser au cours des prochaines saisons.

Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Société est exposée à diverses procédures ou réclamations. La Société évalue la validité de ces procédures et réclamations. Des provisions sont constituées lorsqu'une pénalité semble probable et que le montant peut être estimé de manière fiable. La direction est d'avis que tout règlement découlant de réclamations n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la Société ni sur les tendances générales des résultats d'exploitation consolidés.

26 Information sectorielle

La définition de la Société d'un secteur opérationnel s'appuie sur la même base que celle utilisée pour l'évaluation de la performance en interne et pour l'affectation des ressources par le principal décideur opérationnel. La Société a déterminé que le chef de la direction et la cheffe de l'exploitation, ainsi que le chef de la direction financière, sont ses principaux décideurs opérationnels et qu'il y a un secteur opérationnel. En conséquence, la Société présente ses résultats en un seul secteur, qui inclut tous les modes de distribution auxquels les clients de la Société ont accès, y compris le site Web et les boutiques de la Société.

Le tableau qui suit présente un sommaire des produits selon la zone géographique des clients de la Société.

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
	\$	\$
Canada	573 455	473 878
États-Unis	736 779	484 647
Produits	1 310 234	958 525

Le tableau qui suit présente la zone géographique des actifs non financiers non courants de la Société (les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation).

	31 janvier 2026	1^{er} février 2025
	\$	\$
Canada	208 718	183 889
États-Unis	353 595	266 730
Royaume-Uni	32 347	—
	594 660	450 619

27 Garanties

Certaines ententes auxquelles la Société est partie, plus particulièrement celles liées à la location de ses locaux, comprennent des clauses d'indemnisation pouvant obliger la Société à verser des paiements à un tiers en cas de manquement à des modalités fondamentales de déclaration et de garantie prévues dans les ententes, notamment en ce qui a trait au statut de la Société, aux titres de propriété des actifs, aux questions environnementales, au consentement au transfert, aux questions liées à l'emploi, aux litiges, à l'impôt à payer et à d'autres obligations significatives éventuelles. Le nombre maximal de paiements futurs que la Société pourrait être tenue de verser en vertu de ces clauses d'indemnisation n'est pas raisonnablement quantifiable, puisque certaines clauses d'indemnisation ne sont pas assujetties à une limite monétaire. Au 31 janvier 2026, la direction ne croyait pas que ces clauses d'indemnisation entraîneraient des paiements en trésorerie significatifs par la Société ni qu'elles nécessiteraient une couverture d'assurance, jugée raisonnable et suffisante par la direction, afin de réduire au minimum les risques susmentionnés.

Comme bon nombre de ces garanties ne seront pas utilisées, ces montants ne sont pas représentatifs des besoins de liquidités futurs. Aucune perte significative n'est prévue en raison de ces ententes et garanties, et aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers de la Société relativement à ces garanties.

La Société indemnise ses administrateurs et dirigeants à l'égard de toute réclamation survenant raisonnablement et découlant de l'exercice de la prestation de leurs services à la Société, et elle souscrit une assurance responsabilité civile couvrant ses administrateurs et ses dirigeants ainsi que ceux de ses filiales.